

AFFAIRE No 10 - EXTENSION DU CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS DE
SAINTE-CLOTILDE - MONTAGE FINANCIER RECTIFICATIF

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 18 mars 1987 (affaire no 9), vous avez approuvé le principe et le plan de financement d'un nouveau programme de construction, plus ambitieux, de l'extension du Centre de Formation d'Apprentis Sainte-Clotilde.

Ce programme consistait en la construction de locaux d'une surface totale d'environ 2 100 m² comprenant, outre les locaux pour les métiers d'alimentation, des ateliers pour les métiers de mécanique, un atelier d'esthétique-cosmétique, un atelier pour les métiers d'habillement, des salles de cours de dessin, de technologie et un bâtiment pour la restauration des apprentis.

Initialement, le financement retenu prévoyait, outre la participation de l'Etat (Loi-Programme et Contrat de Plan), de la Région, du Département et de la Commune en tant que maître d'ouvrage de l'opération, l'intervention du F.E.D.E.R. (Fonds Européen de Développement Régional), en remboursement, à hauteur de 50 % des fonds de chacun des partenaires.

Cette mesure étant de nature à modifier le montant des participations financières des différents partenaires, je vous demande, Mesdames et Messieurs, d'adopter le nouveau plan de financement de cette opération.

MONSIEUR HOARAU MARCEL DONNE LECTURE
 DES AVIS DES COMMISSIONS.

Commission des Affaires Economiques

Le nouveau plan de financement de l'opération s'établit comme suit :

	1987	1988	TOTAL
<u>Etat</u>			
* F.I.D.O.M.	375 000	290 000	665 000
* Formation professionnelle	500 000		500 000
* Loi-programme	795 000		795 000
Sous-total Etat	1 670 000	290 000	1 960 000
<u>Région</u>	1 160 000	1 130 000	2 290 000
<u>Département</u>	1 093 000		1 093 000

.../...

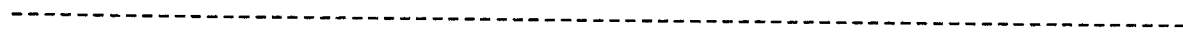
	1987	1988	TOTAL
<u>Commune</u>	1 407 000		1 407 000
<u>F.E.D.E.R.</u>	5 330 000	1 420 000	6 750 000
Total général	10 660 000	2 840 000	13 500 000

La Commission émet un avis favorable sur la nouvelle répartition proposée.

Elle rappelle que la Municipalité a accepté le principe d'une prise en compte immédiate de la maîtrise d'ouvrage de la deuxième tranche, à la demande de ses partenaires, afin de ne pas retarder l'opération. Cet engagement s'étant fait, vu l'urgence, sans pouvoir cerner avec précision l'ampleur de cette deuxième tranche, la Commission précise qu'un réajustement des coûts risque d'être nécessaire.

Commission des Finances

Elle émet un avis favorable. Elle souhaite cependant, qu'en tout état de cause, la participation de la Mairie ne dépasse pas 1 407 000 F.



M. ANNETTE : Est-il possible d'évaluer le montant en retour ?

M. SANTONI : C'est celui indiqué ici.

M. ANNETTE : C'est-à-dire ?...

M. SANTONI : Le plafond est fixé à 1 400 000 F environ.

M. ANNETTE : 1 400 000 F de retour. La dépense est donc couverte par ce dernier.

M. SANTONI : Oui.

M. ANNETTE : Il s'agit donc du retour, F.C.T.V.A. compris.

LE MAIRE : Je mets cette affaire aux voix.

LE RAPPORT, AINSI QUE LES AVIS DES COMMISSIONS,
SONT ADOPTES A L'UNANIMITE.

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION
Le 18 DEC. 1987
Article 3 de la loi n° 82-213 du 2
mars 1982 relative aux droits et
libertés des Communes, des Départe-
ments et des Régions

RECOURS
Mairie de IT - 11
.....

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous propose de vous prononcer sur le projet d'acquisition des terrains suivants :

Références cadastrales	Superficies	Situations	Anciens propriétaires	Prix	Modalités d'acquisition	Buts d'acquisition	Imputations budgétaires
AH 144-145-146	422 m ²	Rue Lucien Gasparin - Saint-Denis	M. SANGLIER DE LA BASTIE André Roger	475 000 F (supérieur de 5 % à l'estimation des Domaines)	Amiable (après préemption DPU)	Réserves foncières	908-210
AN 237 (p)	76 m ²	133 Ruelle Pavée - Saint-Denis	Melle M. Claire CHANE CHU	30 600 F (indemnisation de 51 m ² après cession gratuite)	Amiable	Elargissement de voie publique	901-210
AT 64	110 m ²	Angle Ruelle Routier et Rue Bagatelle - Saint-Denis	Succession de Mme PLAY née LEBRETON	140 000 F (conforme à l'estimation des Domaines)	Amiable	Réalisation du Boulevard Sud	901-210
AT 95	140 m ²	Ruelle Routier - Saint-Denis	M. DIJOUX Luc	60 000 F (conforme à l'estimation des Domaines)	Amiable	Réalisation du Boulevard Sud	901-210

Acquisitions de terrains

Références cadastrales	Superficies	Situations	Anciens propriétaires	Prix	Modalités d'acquisition	Buts d'acquisition	Impôts budgétaires
AT 454 (p)	Appartement n° 149 (de type F3) + terrain	Avenue Hubert Delisle - La Source - Saint-Denis	S.I.D.R.	153 000 F (compatible avec l'estimation des Domaines)	Amiable	Maintien du Centre de Soins de ce quartier	904-210
BE 23-24	6 733 m2	Chemin Lory-les-Bas - Sainte-Clotilde (ex-RICHEFEU)	Département	1 598 694,72 F (remboursable en une annuité de 197 161,70 F et quatorze annuités de 197 161,69 F)	Rétrocession amiable après expropriation	Réserves foncières pour habitat social	904-210
BH 343 (p)	88 m2	Rue Tesson - Sainte-Clotilde	BEAUVAIL Guy	4 500 F (indemnisation de 15 m2 après cession gratuite)	Amiable	Aménagement du carrefour des Rues Tesson et Nantier Didiée)	901-210
BT 518-519-520-521 K. 105 C	2 849 m2	Ravine des Patates à Durand (délaiés fluviaux)	Etat	0,50 F/m2	Préemption Z.A.D.	Extension de la Zone d'Activités	901-210 Publ. 105 C

références de terrain

.../...

Acquisitions de terrains

Références cadastrales	Superficies	Situations	Anciens propriétaires	Prix	Modalités d'acquisition	Buts d'acquisition	Imputations budgétaires
BV 192 (p)	45 m2 environ	Montgaillard	SIDAT Simone LEE-YM-TIM Yves	350 F/m2 (inférieur au seuil de consulta- tion des Do- maines)	Amiable	Elargissement de voie publique	901-210
BV 428 (p)	3 m2	Chemin de la Vierge - Montgaillard	GONNEAU Maurice	1 050 F -350 F/m2- (inférieur au seuil de consulta- tion des Do- maines)	Amiable	Elargissement de voie publique	901-210
CO 373-374	1 500 m2	Montgaillard- les-Hauts	S. E. D. R. E.	210 000 F (compatible avec l'esti- mation des Domaines)	Amiable	Réserves foncières pour équipe- ments publics	908-210
CO CX 238	2 500 m2	Chemin Ilet Quinquina - Domenjod	Curatelle aux successions et biens vacants	5 000 F (estimation des Domaines)	Amiable	Réserves foncières	908-210

Acquisitions de terrains

Références cadastrales	Superficies	Situations	Anciens propriétaires	Prix	Modalités d'acquisition	Buts d'acquisition	Imputations budgétaires
CX 257 - 360 (parties)	17 417 m ²	Chemin de Montauban - Chemin Dufourg - Chemin du Jardin - Bretagne	Mme DUPRE Guy	3,50 F/m ² (pour environ 2 250 m ² -le surplus étant classé en voirie communale--)	Amiable	Elargissement de voie publique	901-210
DM 3	296 m ² environ	Boulevard Doret - Saint-Denis	S.I.D.R.	Suivant esti- mation des Domaines	Amiable	Aménagement du Boulevard Doret	901-210

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, en cas d'accord, de m'autoriser à intervenir dans les actes d'acquisition de ces terrains, à les signer, et à verser aux notaires rédacteurs et agents immobiliers éventuels les honoraires correspondants.

Je mets cette affaire aux voix.